



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget

Question écrite n° 12241

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation du service d'otologie et d'oto-neurologie de l'hôpital Roger-Salengro au CHRU de Lille. Pour répondre à l'attente des enfants présentant une surdité profonde ou totale non appareillable, ce service ne dispose actuellement que de 3 implants cochléaires par an alors que les besoins sont de l'ordre d'au moins 12 implants par an. Cette situation affecte tout particulièrement la région Nord - Pas-de-Calais puisqu'il semble que d'autres centres hospitaliers rencontrent moins de difficultés pour disposer des implants et faire face aux besoins. Il en résulte pour les familles une attente difficilement supportable puisque la pose d'un implant chez ces enfants s'avère une urgence et une nécessité pour qu'ils retrouvent une audition correcte et par là même une vie sociale presque normale. Face à l'angoisse des familles, il lui demande si son ministère entend rapidement débloquer les moyens financiers pour permettre au centre de Lille de disposer des implants cochléaires en nombre suffisant.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les moyens dont dispose le service d'oto-neurologie de l'hôpital Roger-Salengro au centre hospitalier universitaire de Lille pour assurer les besoins d'implants cochléaires. Dans le cadre de la campagne budgétaire 1998, il a été convenu entre l'agence régionale de l'hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais et le centre hospitalier universitaire de Lille que la prise en charge financière de ce type d'activité devait faire l'objet d'un effort régional particulier. L'objet de cette démarche est précisément de faire en sorte qu'il n'y ait plus de « file d'attente » des patients relevant de telles techniques. Un financement spécifique a été octroyé à l'établissement en décision modificative après une estimation précise de la hausse des besoins dans ce domaine. Les modalités de cette démarche contractuelle (volume d'actes prévus et accompagnement financier) seront actualisées chaque année. En 1998, elle a donné lieu à l'octroi de crédits à l'établissement pour un montant de 9,47 MF.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12241

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1759

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 7030